

Le Dispositif PASS'SPORT 2023

1 / Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 €** par personne éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans un club de sport.

Après avoir été instauré en 2021 pour favoriser le retour à l'activité sportive au sein des clubs après la crise sanitaire apparue en 2020, le dispositif Pass'Sport a été reconduit pour 2022 et le sera à nouveau en 2023.

2 / Qui sont les bénéficiaires ?

Jeunes nés entre le 16/09/2005 et le 31/12/2017 et bénéficiaires de l'ARS 2023
(6 à 17 ans révolus)

Jeunes nés entre le 01/06/2003 et le 31/12/2017 et bénéficiaires de l'AEEH
(6 à 19 ans révolus)

Les bénéficiaires

Personnes nées entre le 16/09/1992 et le 31/12/2007 et bénéficiaires de l'AAH
(16 à 30 ans)

Les étudiants (sans limite d'âge) qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024

ARS = Allocation de Rentrée Scolaire

AEEH = Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AAH = Allocation aux Adultes Handicapés

3 / Comment cela fonctionne ?

Le Pass'Sport est une déduction de 50 € pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de déduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités ou la Caisse d'Allocations Familiales.

Durant le mois d'août 2023, tous les bénéficiaires (y compris les étudiants boursiers) vont recevoir un mail du ministère des sports pour les informer de leur éligibilité et leur transmettre leur code personnel à utiliser auprès d'un club de leur choix. Dans ce mail, les bénéficiaires vont trouver leur code permettant de bénéficier de la déduction de 50 € au moment de l'inscription dans un club sportif éligible. Pour les familles composées de plusieurs personnes éligibles, chaque bénéficiaire recevra un code personnel.

Les bénéficiaires et les clubs sportifs peuvent trouver des informations sur le dispositif sur le portail internet Pass'Sport. Il permet aussi aux jeunes et aux familles éligibles de récupérer leur code s'ils ne l'ont pas reçu par mail ou s'ils l'ont perdu et de trouver une cartographie des clubs et sports proposés.

Accès au portail de récupération du code personnel (*pas encore actif pour 2023*) :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/obtenir-mon-code/>

Les personnes éligibles intéressées par l'utilisation de leur code amenant la réduction de 50 € pourront le faire auprès d'un club de handball **affilié à la FFHandball**.